

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - COM COM PORTES EURELIENNES IF REGIE
MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE YERMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE HOUX
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GALLARDON
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHAMPSERU
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BLEURY ST SYMPHORIEN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU ARMENONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPH
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE YMERAY
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ECROSNES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du
contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA

Prélèvement	00114134	Commune	YMERAY
Unité de gestion	0469 COM COM PORTES EURELIEN REGIE YMERA	Prélevé le :	mercredi 26 janvier 2022 à 09h57
Installation	TTP 001835 MONTGRAND	par :	A-B
Point de surveillance	P 0000003641 SP DE MONTGRAND	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité
		inférieure	supérieure
Température de l'eau	12.2 °C		25.00
pH	7,2 unité pH		9.00
Chlore libre	0.43 mg(Cl2)/L		
Chlore total	0.46 mg(Cl2)/L		

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28P1P

Code SISE de l'analyse : 00120078

Référence laboratoire : LSE2201-11625

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Coloration	<5	mg(Pt)/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0.1	NFU			2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.48	unité pH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	27.60	°f				
Titre hydrotimétrique	30.86	°f				

MINERALISATION

Chlorures	29	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	656	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	15	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.62	mg/L		1.00		
Nitrates (en NO3)	31	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO2)	<0.02	mg/L		0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.58	mg(C)/L				2.00
-------------------------	------	---------	--	--	--	------

PESTICIDES TRIAZINES

Améthryne	<0.005	µg/L		0.10		
Atrazine	0.023	µg/L		0.10		
Cyanazine	<0.005	µg/L		0.10		
Hexazinone	<0.005	µg/L		0.10		
Métamitron	<0.005	µg/L		0.10		
Métribuzine	<0.005	µg/L		0.10		
Prométhrine	<0.005	µg/L		0.10		
Propazine	<0.020	µg/L		0.10		
Simazine	<0.005	µg/L		0.10		

Terbutylvazin	<0.005	µg/L		0.10		
Terbutrvne	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES						
Chlortoluron	<0.005	µg/L		0.10		
Diuron	<0.005	µg/L		0.10		
Ethidimuron	<0.005	µg/L		0.10		
Isoproturon	<0.005	µg/L		0.10		
Linuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métabenzthiazuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métobromuron	<0.005	µg/L		0.10		
Métoxuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monolinuron	<0.005	µg/L		0.10		
Monuron	<0.005	µg/L		0.10		
Néburon	<0.005	µg/L		0.10		
Siduron	<0.005	µg/L		0.10		
Trinéxapac-éthyl	<0.020	µg/L		0.10		
PESTICIDES AMIDES. ACETAMIDES. ...						
Métazachlore	<0.005	µg/L		0.10		
Métolachlore	<0.005	µg/L		0.10		
PESTICIDES DIVERS						
Bentazone	<0.020	µg/L		0.10		
Total des pesticides analysés	0.152	µg/L		0.50		
DIVERS MINERAUX						
Perchlorate	4.78	µg/L				
METABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-déiopropryl	<0.020	µg/L		0.10		
Atrazine déséthvl	0.081	µg/L		0.10		
Atrazine déséthvl déioproprvl	0.048	µg/L		0.10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00114134)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. On observe toutefois une teneur en perchlorates supérieure au seuil de 4 µg/l. Conformément à l'avis de l'ANSES, il convient de recommander à la population de limiter l'usage de l'eau du robinet pour les enfants de moins de 6 mois et de privilégier l'utilisation d'eau embouteillée pour la préparation des biberons.

Chartres, le 11 février 2022

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
la référente de l'unité eaux
potable et de loisirs

signé :

Anne TOURNIER BENEY